

Questions au Feuilleton

qu'il avait commis une erreur fatale en répondant à une de mes questions et en disant qu'il avait dépensé \$750,000 à des fins personnelles. Pourquoi refuse-t-on de nous dire combien les autres ministres ont dépensé en puisant dans les fonds des contribuables pour se promener dans des avions du gouvernement comme les Jetstars?

J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une autre question concernant le ministre des Transports. Je puis en vérifier le numéro si le secrétaire parlementaire le désire. En novembre dernier, à l'émission «Cross Country Check Up», un auditeur a demandé au téléphone au ministre des Transports pour quelle raison, peu après son arrivée à l'aéroport de Saskatoon, un autre appareil Jetstar transportant cinq femmes s'était posé également. L'interlocuteur a demandé de qui il s'agissait et ce que faisaient ces personnes dans un appareil du gouvernement. Le ministre a promis à cet auditeur, sur les ondes de Radio-Canada, de vérifier et de lui donner une réponse le plus tôt possible. C'était en novembre dernier. Nous sommes actuellement au mois de juin. Ce n'est pas ce que j'appelle «le plus tôt possible».

J'ai également fait inscrire une question identique au *Feuilleton* pour savoir pourquoi de simples particuliers se promènent dans le pays en utilisant des appareils du gouvernement. Qui sont ces personnes? Qui leur en a donné l'autorisation? Quel est l'objet de leurs déplacements? Le ministre des Transports reste là inerte sans rien dire ni faire, comme la plupart de ses collègues des banquettes ministérielles. Je sais qu'un seul ministre du cabinet a préparé sa réponse concernant ses voyages personnels, dans le but de nous en faire part. Mais nous ne pouvons obtenir la réponse tout de suite parce que d'autres ministres refusent de préparer la leur. C'est honteux!

Je n'ai rien d'autre à dire si ce n'est que j'appuie sans réserve le point soulevé par le député de Halifax-East Hants, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon). Il est temps que la Chambre joue le rôle qui lui revient, qu'elle soit la tribune où les Canadiens peuvent obtenir les renseignements voulus, et où les dirigeants cessent de faire du théâtre et se décident à gouverner.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'ai appuyé la motion parce que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle demande. Ce qui m'intrigue, c'est qu'on ne veuille pas expliquer pourquoi ces questions sont restées sans réponse. Par exemple, le 8 février, j'ai posé la question n° 1772. Cette question demande les nom et adresse des avocats et cabinets d'avocats de la circonscription de Victoria qui ont traité avec le Conseil de la radio-télévision canadienne en 1975 et 1976 et, dans chaque cas, à combien se sont élevés les honoraires payés. J'avais fait inscrire au *Feuilleton* 15 ou 20 questions du même genre sur les organismes de la Couronne. On a répondu à toutes les autres questions. Cela me porte à croire que quelque chose de louche s'est passé au CRTC à cet égard. Il devrait être tout aussi facile d'obtenir une réponse du CRTC que d'un autre organisme du gouvernement. Le gouvernement a pu répondre à toutes les autres questions rapidement.

J'ai aussi posé la question n° 1915 qui aurait dû être transmise au ministre de la Défense nationale (M. Danson).

[M. Cossitt.]

J'ai posé cette question très simple il y a plus de quatre mois. Le ministre a annoncé dans un de ses communiqués qu'il apporterait certains changements au sujet de la fermeture de certaines bases. Il a déclaré qu'on fermerait la base située au 1107, chemin Avenue, à Toronto. Ma question était la suivante:

Quelle est la date fixée pour la fermeture ou la liquidation de l'établissement situé au 1107, chemin Avenue à Toronto (Ont.)?

Quatre mois plus tard, je n'ai toujours pas obtenu de réponse. J'accepterais même qu'on réponde que le ministère ignore la date ou ne l'a pas encore fixée. Cependant, je n'aime pas du tout qu'on laisse la question au *Feuilleton* comme si elle n'avait aucune importance. Je suis forcé de conclure, monsieur l'Orateur, que le gouvernement est trop incompetent pour être bon menteur.

● (1610)

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Comme c'est le moment de nous plaindre des questions restées sans réponse, je dis que des questions fort importantes demeurent sans réponse et je ne puis comprendre pourquoi. Je voudrais citer un exemple: une question inscrite en mon nom figure au *Feuilleton* depuis le 13 octobre au sujet de notre système pénal et des détenus au Canada qui purgent des peines illimitées, des délinquants sexuels dangereux, des récidivistes, et du nombre de détenus libérés sur parole. On peut difficilement dire que ces questions ont un caractère politique; il s'agit de renseignements que le gouvernement devrait avoir à sa disposition.

Bien des gens s'intéressent aux données statistiques de ce genre. Je n'aurais rien à redire si une période de temps raisonnable s'écoulait entre le moment où la question est posée et celui où la réponse est donnée, mais celle-ci exige une réponse et je demande au secrétaire parlementaire d'user de ses bons offices pour voir à ce qu'on y réponde sans plus tarder. La question porte le numéro 487.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous nous éloignons de l'argument initial qui est en partie la cause du problème de procédure qui nous préoccupe. La motion a été inscrite comme une question de privilège par le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave). Je suis sûr que lui et le député de Victoria (M. McKinnon) qui a appuyé la motion et les autres députés qui y donnent leur accord, se rendent compte que le député de Leeds (M. Cossitt) a raison quand il dit que les règles n'obligent pas, de façon juridique ou technique, les ministres à répondre, comme nous le savons tous, mais qu'ils y sont tenus moralement.

Tel était l'essentiel de l'argument du député de Leeds. C'est possible, et c'est précisément là dessus que porte le débat d'aujourd'hui. La question se pose presque chaque jour lorsqu'on répond aux questions. Bien entendu, chaque jour des questions restent sans réponse. Cela soulève toujours des discussions. Cependant, cela est entré dans la pratique parlementaire et c'est ce qui se vient de se passer tout à l'heure quand le député de Saskatoon-Biggan (M. Hnatyshyn) a pris la parole.